

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 22 août 2024</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 9 août 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 22 août 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 12 Délibération n°D_2024_08_22_09</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon, M. Marc Brunier à Mme Josiane Masson, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni Absent excusé : / Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Comé est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Convention d'accompagnement pour la valorisation des projets de Contamine-Sarzin en Certificats d'Economie d'Energie à passer avec le SYANE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La loi d'orientation énergétique du 13 juillet 2005 a mis en place le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Les collectivités locales et les EPCI sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Il précise que certaines opérations de rénovations énergétiques sont éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et souligne que la commune projette la rénovation énergétique de la salle des fêtes, de l'église et du bâtiment de la cure.

Il termine en indiquant qu'au vu, notamment, de la complexité des montages des dossiers de CEE, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) peut se charger d'élaborer lesdits dossiers auprès du Pôle National des Certificats d'Énergies (PNCEE) puis de les valoriser financièrement.

Il propose alors de signer une convention avec le SYANE qui préciserait les modalités d'intervention de l'organisme (montage du dossier, dépôt du dossier au PNCEE, vente des CEE).

Il termine en donnant lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec le SYANE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYANE et toutes pièces nécessaires au dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 27/08/2024
Reçu en préfecture le 27/08/2024
Publié le 28/08/2024
ID : 074-217400860-20240822-D_2024_08_22_09-DE



<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 27 août 2024</p> <p>De sa publication : 28 août 2024</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 28 août 2024</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 22 août 2024</p> <p>Le Maire,  Georges CANICATTI</p> <p>Le secrétaire de séance,  Christophe COMÉ</p>
--	--

